

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, et le dix-sept octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 10 octobre 2016 à Proissans, salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président. Monsieur Benoit SECRESTAT est désigné comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ASTIE Jean-Luc, CABANEL Marlies, CHAUMEL Jean-Marie, CLOUP Etienne, CROUZILLE Patrick, de PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELIBIE Didier, DOURSAT Jean-Pierre, DROIN Jean-Fred, DUVAL Franck, FAUGERE Gisèle, KNEBLEWSKI Michel, LAMOUREUX Christian, LE GOFF Anick, MANET Roland, MARTINET Jean-François, NICOLAS Jeannine, PASSERIEUX Alain, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, SINGIER Patrick, TEIXEIRA Isabelle, TRAVERSE Frédéric, VENANCIE Bernard, VEYRET Daniel.

Procurations : BONDONNEAU Romain à LE GOFF Anick, CASTAGNAU Jean-Claude à SINGIER Patrick, COLARDEAU-TRICHET Sophie à DUVAL Franck, COQ-LEFRANCQ Hélène à MARTINET Jean-François, MELOT Philippe à CABANEL Marlies, VANIERE Julien à KNEBLEWSKI Michel.

Absents excusés : MARGAT Marie-Louise, VALETTE Marie-Pierre.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 30 septembre 2016
Approuvé à l'unanimité.

I/ PROJETS COMMUNAUTAIRES

N°2016-72 – Remplacement d'un conseiller communautaire au sein des commissions et organismes extérieurs

Rapporteur : Le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne au sein de la commission culture et communication Monsieur Michel KNEBLEWSKI, au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne Monsieur Frédéric TRAVERSE et au sein du Syndicat mixte « Promenade Périgord Quercy, voies vertes et véloroutes » Monsieur Jean-Fred DROIN.

N°2016-73 – Office du Tourisme Sarlat-Périgord Noir (OTSPN) : Remplacement d'un membre au sein du comité de direction

Rapporteur : Jérôme Peyrat

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc DELLAC et désigne Monsieur François LASFARGUE en qualité de personne qualifiée pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir.

N°2016-74 – Groupes de travail avec la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CCVDFB)

Rapporteur Le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création des trois groupes de travail communs à la Communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède et désigne pour composer les groupes de travail les élus suivants :

- ✓ Groupe de travail Tourisme : Monsieur le Président, Monsieur Jérôme PEYRAT et Monsieur Franck DUVAL,
- ✓ Groupe de travail urbanisme : Monsieur le Président et Monsieur Jean-Michel PERUSIN,
- ✓ Groupe de travail commande publique : Monsieur le Président, Monsieur Philippe MELOT et Monsieur Christian LAMOUREUX.

N°2016-75 - Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) : Rapport d'Activités 2015

Rapporteur : Patrick Salinié

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Anick Le Goff s'interroge sur le désengagement et du conseil départemental dans ce domaine. Le cout de revient par enfant reste très important malgré la participation importante de la communauté de communes. Elle exprime son inquiétude pour l'avenir alors qu'il s'agit d'un domaine qui revêt une importance majeure.

Jean-Fred Droin confirme en effet que le département n'augmentera pas sa participation à ce syndicat et qu'elle sera ou maintenue ou diminuée.

Patrick Salinie ajoute à sa présentation que pour ce qui concerne la « maison de la musique » à venir il espère une concertation entre l'équipe du CRDD et les autres intervenants de la musique en sarladais. La création de ce nouvel espace sera, à son sens, une occasion réfléchir à l'organisation de cette compétence.

N°2016-76 – SICTOM du Périgord Noir : Rapport d'Activités 2015

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SICTOM du Périgord Noir.

Anick Le Goff indique qu'il s'agit d'un dossier très lourd et que le sentiment des administrés est très partagé quand on leur annonce que les points de collectes vont diminuer. Elle s'inquiète de l'augmentation probable des décharges sauvages. Il s'agit à son sens d'une question sensible et qui nécessite une communication importante auprès des usagers.

Franck Duval rappelle qu'en moyenne la taxe n'a pas augmenté sur les 7 dernières années mais que pour autant il faut poursuivre les efforts sur le nombre de points de collecte mais également sur la quantité de déchets collectés. Cela passe, en effet, par une communication encore plus accrue pour que les usagers améliorent leur tri et de fait, diminuent la quantité des déchets générés.

Le Président pense que la communication se fera principalement par la formation des jeunes à l'école qui porteront le message auprès de leurs familles.

Franck Duval évoque également la question du traitement des déchets verts. En effet, la loi a posé l'interdiction du brulage dans les jardins et n'autorise plus la collecte dans les déchetteries. Les administrés n'ont souvent pas les moyens techniques de les broyer ou de les transporter.

Didier Delibie s'interroge sur le traitement qui est fait de ces déchets par les services du département notamment.

Franck Duval indique qu'ils sont broyés puis jetés dans les fossés. Il propose une réflexion sur l'acquisition d'un broyeur qui pourrait, moyennant un paiement, intervenir chez les particuliers pour le broyage.

Didier Delibie précise, qu'avec la commune de Tamniès, ils ont acheté un broyeur qui est mis à la disposition des administrés via les employés communaux.

Jérôme Peyrat espère dans un avenir plus ou moins proche que l'on pourra envisager une centrale de traitement de la biomasse.

N°2016-77- Modification du montant d'acquisition de France Tabac

Rapporteur : Le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau montant pour l'acquisition du bâtiment de France Tabac pour la somme de 195 000 € et autorise le Président ou le vice-président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Jean-François Martinet sollicite le Président afin qu'il fasse une présentation de l'avancement du projet.

Le Président fait un point d'étape.

Pour ce qui concerne la partie administrative, il confirme que les démarches techniques avec le géomètre notamment sont terminées et que l'acte d'achat du bâtiment va être signé dans les prochains jours.

S'agissant de la partie, architecturale, il rappelle qu'une étude de faisabilité/esquisse a été réalisée par un cabinet et a permis d'avoir une première approche. Il ajoute qu'un architecte, spécialiste de la rénovation de « friches industrielles » est venu visiter le bâtiment pour accompagner les élus dans les choix à venir.

Pour la définition précise du contenu, il rappelle que le travail est engagé et indique qu'un programme va être recruté pour établir un programme technique détaillé afin de recruter un programmeur.

Il indique, également, qu'une réflexion est engagée sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, sur l'installation d'un data center dans les lieux et qu'une négociation est ouverte avec orange sur l'antenne située sur le toit.

Sur la conduite générale du projet, il n'y a pas aujourd'hui une communication large car il s'agit d'un travail de fond permettant de définir précisément le besoin et de confirmer les pistes envisagées.

Une piste, par exemple, réside dans le travail avec les développeurs d'application. Il pourrait être envisagé de créer une association qui regrouperait ce type d'entrepreneurs qui seraient alors dans un espace commun.

Une autre piste pourrait être l'installation des bureaux du conseil départemental qui aujourd'hui paie un loyer de 200 000 € par an.

Jean Fred Droin confirme en effet qu'une réflexion peut être engagée en ce sens pour les bureaux du département mais qu'en tout état de cause ils sont liés par un bail pour encore quelques années.

Patrick Singier s'interroge sur la question du stationnement.

Le Président rappelle le travail sur la création d'une piscine couverte à Sarlat qui libérerait alors l'espace de la piscine actuelle et qui permettrait de le récupérer pour y créer des espaces de stationnement.

N°2016-78 – Accord de partenariat entre les six EPCI du Pays du Périgord Noir

Rapporteur : Le Président

Le président propose aux membres du conseil communautaire de retirer cette délibération de l'ordre du jour afin que le projet de convention soit soumis en amont au conseil d'administration du Pays du Périgord Noir. Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le retrait.

N°2016-78 – Convention de partenariat « Paquet Energies » entre la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) et le SDE24

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Convention de partenariat « Paquet Energies » proposée par le SDE 24, autorise Monsieur le Président ou son vice-président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et dit que les dépenses programmées seront inscrites au budget.

II/ ADMINISTRATION GENERALE

N°2016-79 – Modification des statuts du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD)

Rapporteur : Le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement départemental de la Dordogne telle que proposée dans la délibération.

N°2016-80 - Délégation d'un Droit de Prémption URBAIN (DPU) à la Commune de Beynac et Cazenac (annule et remplace la précédente N°2015-53 du 25 juin 2015)

Rapporteur : Jean-Michel Perusin

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule et remplace la délibération N°2015-53 en date du 25 juin 2015 et délègue à la commune de Beynac et Cazenac un Droit de Prémption Urbain sur les zones UG, UAa, UA, et UB du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

N°2016-81 - Délégation d'un Droit de Prémption URBAIN (DPU) à la Commune de Vitrac (annule et remplace la précédente N°2015-61 du 25 juin 2015)

Rapporteur : Jean-Michel Perusin

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule et remplace la délibération N°2015-61 en date du 25 juin 2015 et délègue à la commune de Vitrac un Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU, du PLU de la commune de Vitrac.

N°2016-82 - Délégation d'un Droit de Prémption URBAIN (DPU) à la Commune de Sarlat la Canéda (annule et remplace la précédente N°2015-62 du 25 juin 2015)

Rapporteur : Jean-Michel Perusin

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule et remplace la délibération N° 2015-62 en date du 25 juin 2015 et délègue à la commune de Sarlat la Canéda un Droit de Prémption Urbain à l'intérieur du secteur sauvegardé ainsi que sur tout ou partie sur les zones U, AU et 1 AU du PLU de la commune de Sarlat la Canéda.

N°2016-83 – Elaboration du PLUi : Demande de financement Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapporteur : Jean-Michel Perusin

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte des dépenses prévisionnelles liées à l'élaboration du PLU intercommunal, sollicite les aides de l'Agence de l'eau, autorise Monsieur le Président ou son vice-président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et dit que les crédits nécessaires sont au budget 2016 et seront inscrits aux budgets suivants.

III/ FINANCES

N°2016-84 – Centre Intercommunal d'Action Sociale : souscription de deux emprunts pour l'acquisition du foyer logement et pour les travaux de l'EHPAD du Plantier

Rapporteur : le Président

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le recours à l'emprunt pour l'acquisition du foyer logements du Plantier pour un montant de 450 000 € et pour les travaux de l'EHPAD et du foyer logements pour un montant de 190 000 €. Il accepte qu'au besoin la Communauté de communes se porte garante auprès du ou des établissements bancaires et autorise Monsieur le Président ou son vice-président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Anick le Goff demande des précisions. Pourquoi a-t-il été décidé de racheter le foyer logement ? Peut-être est-ce un souhait de l'hôpital ? Est-ce une décision politique ?

Le Président indique que ce choix est en effet politique car cela permettra la transformation en résidence autonomie et ajoute que c'était une volonté de Dordogne Habitat.

Marie Pierre Delattainant ajoute que la résidence autonomie permettra en effet d'accueillir des personnes ayant des GTR moins lourds mais également 15 % de personnes handicapées. Cette résidence avec services sera donc une nouvelle offre sur le territoire.

N°2016-85 – Demande de subvention : association départementale des retraités agricoles

Rapporteur : Philippe Melot

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association des retraités agricoles la somme de 300 € et dit que les crédits seront inscrits dans la Décision Modificative N°02-2016 du budget général.

N°2016-86 – Cession de matériel de voirie-vente épareuse

Rapporteur : Philippe Melot

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou le vice-président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer les opérations relatives à la sortie de l'actif de la Communauté de communes.

N°2016-87 – Clôture du Budget annexe « Locaux Delpeyrat »

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la clôture du budget annexe « Locaux Delpeyrat » et constate que les résultats du compte administratif 2015 s'élèvent à : 0 € en section d'exploitation et à - 203 229,69€ en section d'investissement.

Il décide d'intégrer au budget principal 2016 de la communauté de communes les résultats de clôture constatés ci-dessus, dit que l'actif et le passif du budget annexe seront intégrés dans le budget principal et dit que la reprise du budget annexe en balance d'entrée dans les comptes du budget principal ainsi que l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à l'intégration du budget annexe au budget principal seront effectués.

N°2016-88 – Décision Modificative N°02-2016 – Budget Général

Rapporteur : Philippe Melot

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les crédits du budget général tels que définis ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
FD - 73925	FPIC	61 169,00 €	
FR - 7325	FPIC		- 6 944,00 €
FR - 74124	Dotations d'intercommunalité		26 710,00 €
FR - 74126	Dotations de compensation		3 735,00 €
FR - 6574	Subventions (<i>soutien aux initiatives culturelles concertées</i>)	1 950,00 €	
FR - 7473	Subventions Département (<i>soutien aux initiatives culturelles</i>)		1 650,00 €
FD - 6281	Participations (<i>Périgord numérique</i>)	5 000,00 €	
FD - 022	Dépenses imprévues	- 42 968,00 €	
		25 151,00 €	25 151,00 €

		Dépenses	Recettes
IR - 024	Produit de cession des immobilisations (<i>épareuse</i>)		15 000,00 €
IR - 1068	Excédent de fonctionnement (<i>intégration BA Delpeyrat</i>)		174 568,32 €
ID - 102-21318	Autres constructions (<i>intégration BA Delpeyrat</i>)	376 097,47 €	
ID - 102-2188	Autres immobilisations corporelles (<i>intégration BA Delpeyrat</i>)	1 700,47 €	
ID - 20-204131	Subventions d'équipement (<i>Périgord Numérique</i>)	63 321,00 €	
ID - 120-2313	RHJ - Construction	- 33 860,00 €	
ID - 121-202	Documents d'Urbanisme - PLUi	- 140 000,00 €	
ID - 020	Dépenses Imprévues	-77 690,62 €	
		189 568,32 €	189 568,32 €

N°2016-89 – Modification des tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapporteur : Frédéric Traverse

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des différentes redevances du SPANC tels que présentés ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement : le tarif pour l'utilisateur reste inchangé. Il est fixé à 17 € par an
- Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : le tarif pour l'utilisateur reste inchangé. Il est fixé à 68 €
- Redevance pour le contrôle de conception : selon le nombre de pièces principales du projet :
 - de 1 à 10 pièces principales : 75 €
 - de 10 à 20 pièces principales : 150 €
- Redevance pour le contrôle de réalisation : selon le nombre de pièces principales du chantier :
 - de 1 à 10 pièces principales : 75 €
 - de 10 à 20 pièces principales : 150 €.

Frédéric Traverse ajoute qu'en plus de permettre d'anticiper la disparition des aides de l'agence de l'eau cela permet une harmonisation avec les territoires voisins.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Jean Francois Martinet présente le travail qui est mené sur les horaires des trains Sarlat-Bordeaux.

La SNCF a réalisé un projet d'horaires pour la ligne Bordeaux-Sarlat à partir du 2 juillet 2017. A partir de ceux-ci, une autre proposition a été faite, notamment par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'association des usagers qui est plus adaptée aux besoins sur territoire.

Il fait un point sur l'état d'avancement des travaux des différentes lignes.

Il propose de soutenir le travail de la CAB de l'association.

Les membres du conseil communautaire sont favorables à cette démarche.

V/ DECISION DU PRESIDENT

-Décision du Président prises au titre de ses délégations dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Modification des honoraires dus au Cabinet ADEV environnement dans le cadre du groupement de commande entre la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et la Communauté de communes Pays de Fènelon relatifs à des travaux complémentaires pour l'étude d'impact de la Borne 120.